



N° 6/2017

## Compte-rendu du Conseil municipal du 24 octobre 2017

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07/09/2017.
2. Délibération : Avis sur la modification statutaire de PMA.
3. Délibération : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
4. Délibération : Autorisation de signature de la convention pour la vente d'eau à Ecot.
5. Délibération : Achat d'une parcelle boisée à un particulier.
6. Délibération : Changement de la chaudière à la salle ASCE.
7. Délibération : Décisions modificatives.
8. Questions diverses.

### **Présents :**

PACQUOT Nicolas, Maire  
BALLAY Marielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
COPPI Roger, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
GAZEAUX Olivier  
DAYT Thierry  
BERNARDIN Yvelyne  
DESSENNE Christophe  
FIEROBE Anthony  
QUELLEC Annik  
COULON Philippe

### **Absents excusés :**

PESSONNEAUX Claude, pouvoir à PACQUOT Nicolas  
HUMBERT Thierry

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07/09/2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Avis sur la modification statutaire de PMA**

Cette modification concerne la compétence eau et assainissement. Actuellement, PMA ne possède pas cette compétence.

Afin de préparer au mieux cette prise obligatoire de compétences, le Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé, par délibération, en faveur d'une modification statutaire consistant à basculer les compétences « eau » et « assainissement » en « compétences librement consenties » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Chaque commune, membre de PMA, doit délibérer pour approuver ou non cette modification.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification statutaire.

## **3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Depuis l'intégration de nouvelles communes à PMA, la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie pour fixer le montant définitif des attributions de compensation composées d'une partie fiscale et d'une partie transfert de charges. Etouvans n'est concernée que par la partie transfert de charges qui comprend les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement et les dépenses liées à un équipement. Le montant de compensation pour la commune est de 2 948.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce rapport.

## **4. Autorisation de signature de la convention pour la vente d'eau à Ecot**

En novembre 2016, la Commune d'Ecot a dénoncé la convention qui la liait à la Commune d'Etouvans. En conséquence, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention pour qu'Etouvans puisse toujours vendre de l'eau à Ecot.

Ecot s'engage à prélever au moins 25 m<sup>3</sup>/jour, au maximum 60 m<sup>3</sup>/jour et 12 000 m<sup>3</sup> par an. La facturation comprend une part fixe de 6 384.00 € H.T., correspondant au volume forfaitaire de 12 000 m<sup>3</sup> et une part variable pour tout m<sup>3</sup> au-delà de ce volume, facturé 0.5320 € H.T (vente en gros).

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, autorise la Maire à signer cette convention.

## **5. Achat d'une parcelle boisée à un particulier**

Madame GRANGIER Nicole souhaite vendre 2 parcelles boisées jouxtant la forêt communale. Il s'agit des parcelles B 460 et B 461 d'une surface totale de 17a55 au lieu-dit « Combe la Ramasse ». Le prix serait de 55.00 € l'are.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, valide l'achat de ces parcelles.

## 6. Changement de la chaudière à la salle ASCE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail emphytéotique de 30 ans est en cours de signature avec le diocèse.

Il a été décidé que la Commune prenait en charge les travaux d'investissement et que l'ASCE gérait le fonctionnement. Il devient nécessaire de changer la chaudière de cette salle.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, a retenu l'entreprise BCS pour un montant de 13 237.00 € H.T. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental.

## 7. Décisions modificatives

Après vérification des comptes, il s'avère qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

### Dans le budget communal :

- enlever 8 160.00 € dans le compte 022 (dépenses imprévues)
- ajouter 5 300.00 € dans le compte 6521 (déficit budget annexe)
- ajouter 2 010.00 € dans le compte 023 (virement à la section d'investissement)
- ajouter 2 010.00 € dans le compte 021 (virement de la section de fonctionnement)
- ajouter 2 010.00 € dans le compte 10226 (taxe aménagement)
- ajouter 850.00 € dans le compte 66111 (intérêts)

### Dans le budget assainissement :

- ajouter 5 300.00 € dans le compte 74 (subventions d'exploitation)
- ajouter 5 300.00 € dans le compte 618 (divers).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications.

## Informations mairie

### • Réunion publique

Une réunion publique aura lieu le **lundi 6 novembre à 20h** à la salle des fêtes (salle ASCE) et sera suivie d'un pot de l'amitié.

### • Conformité des réseaux humides

Un courrier a été envoyé à certains propriétaires qui n'ont pas mis en conformité leur réseau humide ou qui n'ont pas prévenu la mairie de la réalisation des travaux, comme cela était demandé dans le courrier initial et rappelé à plusieurs reprises.

Les personnes qui ne donneront pas suite à ce courrier (en sollicitant un contrôle de conformité ou un ultime sursis de 6 mois) verront leur taxe d'assainissement doublée à compter de la prochaine [facture](#).

### • Mairie

La Mairie sera fermée **lundi 13 novembre** pour cause de formation.

- **Etat civil**

Décès : Alain GRASPERGE (21 octobre)

## **Vie associative**

- **Les Intrépides**

**Soirée dansante « Sous le soleil » :**

L'Association des Intrépides organise une soirée dansante le **samedi 18 novembre** à la salle ASCE, à partir de 19h.

Menu adulte : sangria, paëlla, dessert et café : **16.00 €**

Menu enfant : émincé de poulet avec riz, dessert, une boisson : **9.00 €**

Les déguisements ensoleillés sont les bienvenus.

Réservations au 06 89 37 36 00 ou par mail : [lucie.fierobe@gmail.com](mailto:lucie.fierobe@gmail.com)

**Marché de Noël :**

L'Association des Intrépides organise son marché de Noël le **samedi 9 décembre** à l'école de 14h à 18h.

Dans une ambiance chaleureuse de Noël en présence du Père Noël et de son photographe, l'Association vous proposera des décorations, des activités manuelles, une conteuse, des stands autour de la gastronomie locale, une buvette et sa restauration.

Tous les habitants du village sont conviés.

- **ASCE**

L'Assemblée Générale de l'ASCE aura lieu le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 20h** à la salle et sera suivie du pot de l'amitié.

- **A tous vents**

La chorale A tous vents donnera son concert de Noël le **vendredi 22 décembre à 20h30** à l'Eglise d'Etouvans.

- **Jumelage**

Depuis plusieurs années, le Comité de Jumelage vous propose des huîtres de Normandie en provenance directe du producteur pour vos fêtes de fin d'année. Des bulletins de commande seront distribués dans les boîtes aux lettres.

## Les commissions

- **Urbanisme P.L.U - Environnement :**
  - ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur PACQUOT Nicolas, 6 rue sur Montfort, pour la pose de 3 fenêtres de toit : avis favorable.
  - ✓ Etude de la demande préalable de Monsieur KUDELKA Daniel, 10 rue de la Côte, pour la construction d'une serre : avis défavorable.
  - ✓ Etude du permis de construire modificatif de Monsieur DUPONT Kévin, 5 rue de l'Eglise, pour le remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre : avis favorable.
- **Ecole-Jeunesse-Loisirs-Vie associative :**
  - ✓ Réflexion sur la fête du village 2018.
  - ✓ Etude du réaménagement du périscolaire.

## Les travaux du SIVU

- ✓ Nettoyage du point R, du monument et du cimetière.
- ✓ Pose d'enrobé rue d'Ecot.
- ✓ Divers travaux école (pose tableaux et écrans vidéoprojecteurs).
- ✓ Démontage des jardinières.
- ✓ Relevé des compteurs d'eau.

## **QUESTIONS - REMARQUES - SUGGESTIONS**

A remettre en mairie

Nom : ..... Prénom : .....

Date : ..... Signature :

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet :  
<http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com).

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : [mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com) ;
- par téléphone ou en vous rendant en mairie.